

Conseil du 2 décembre 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2010 A 19 H 30

Président : M. Laurent DESTRUMELLE Présents : MM. GIOT- BRETON-LESPAGNOL-DION – CAPITAINE- LEMAIRE-DEJENTE-KOLEK-MME GUÉRIN Absents Excusés : Madame VAN DEN BROECK Messieurs CHARTIER, CREMMER et MORENVILLÉ ayant respectivement donné procuration à Messieurs LEMAIRE, GIOT et DESTRUMELLE.
Absents non excusés : NÉANT Secrétaire : Madame GUÉRIN

Le Conseil Municipal :

01 – Adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la précédente réunion,

02 – ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : En application de la décision prise le 26 novembre 2010 et des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de Monsieur le Maire : Procède à l'élection d'un deuxième adjoint. Chaque Conseille Municipal a déposé dans l'urne et fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. PREMIER TOUR DE SCRUTIN : Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 01
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 07 A obtenu : Monsieur Jean-Yves BRETON : DOUZE (12) voix. Monsieur Jean-Yves BRETON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

03 – INDEMNITE DE FONCTION DU DEUXIEME ADJOINT : Vu la délibération du 27 novembre 2010 décidant le maintien du poste de deuxième adjoint au Maire, Vu l'élection du deuxième adjoint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée à cet adjoint et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents : Fixe l'indemnité mensuelle du deuxième adjoint à 26 % du taux antérieur de l'indemnité de base du Maire, soit : $IB\ 1015 \times 17\ \% \times 26\ \% : 12$, Dit que cette indemnité sera applicable à compter du 3 décembre 2010, Dit que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget primitif 2010

04 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES D'AMAGNE : Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 380 € au comité des fêtes d'Amagne, Dit que pour verser cette subvention, il convient de procéder à la décision modificative suivante : Affectation de la somme de 380 € au compte recettes 752 Affectation de la somme de 380 € au compte dépenses 6574

05 – INFORMATIONS DU MAIRE : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les grilles de l'église, sujet abordé lors du dernier conseil municipal, se trouvent rangées dans l'église. Puis il indique que les sapeurs pompiers d'Amagne vont disposer d'un nouveau véhicule. Pour son stationnement, il conviendrait d'agrandir la caserne et des renseignements seront demandés auprès des bâtiments de France si cet agrandissement est possible. Monsieur Lespagnol intervient quant à la prise en charge de ces travaux par le SDIS. Le Maire précise également qu'en ce qui concerne le contingent incendie demandé par le SDIS pour l'année 2011 sera le même que celui de 2010 à savoir : 19 286 €, somme qui sera inscrite au budget primitif 2011.

06 – QUESTIONS DIVERSES : Sur l'invitation de Monsieur le Maire, chaque Conseiller est invité à faire part de ses remarques et observations : Monsieur DEJENTE : Monsieur Pascal ROBIN a fait remarquer, lors de l'occupation de la salle des fêtes du 27 novembre 2010, qu'il n'y avait plus de planche située en bout du bar. Planche retirée pour l'instant et qui sera réinstallée ultérieurement. Monsieur CAPITAINE : S'interroge sur le projet de la Communauté de Communes du Rethélois. Réponse lui est faite par Monsieur le Maire que l'élection du Président, des Vice-présidents ainsi que la mise en place de cette structure aura lieu le Lundi 6 décembre 2010. Monsieur CAPITAINE souhaite aussi que la Mairie d'Amagne apporte des projets à l'Intercommunalité. Monsieur le Maire lui demande s'il a, en tant que Conseiller Municipal, des projets à proposer. Monsieur CAPITAINE répond que non. Le Maire précise donc les projets en cours à Amagne sont : un lotissement mixte, l'installation de Champagne Céréales, la construction d'un magasin et l'installation d'une ferme de panneaux solaires. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Publié le samedi 8 janvier 2011
par [Ph.Le](#)